

Agent de développement local :

▶ En bref :

Participe à l'amélioration des conditions de vie des habitants d'un quartier, d'une ville ou d'une zone rurale.

▶ Mission et responsabilités :

- Conception de stratégies de développement et mise en œuvre d'actions ;
- Aménagement territorial, environnement, développement économique, social et culturel ;
- Médiation : entre habitants, élus, associations, services territoriaux et structures sociales ;
- Encadrement et coordination.

▶ Conditions de travail :

- Employeurs divers : ville, structure intercommunale, association, parc naturel régional... ;
- Travail effectué en ville ou à la campagne, déplacements fréquents, missions à l'étranger ;
- Nombreuses réunions (en soirée et parfois le samedi) ;
- Recours fréquent au CDD de 4 à 5 ans.

▶ Formation :

- Bac +3 à Bac +5, dans des domaines variés ;
- Il existe des masters professionnels en développement territorial, économie solidaire... ;
- Expérience professionnelle et connaissance de l'environnement appréciables.

▶ Compétences :

- Analyse des problématiques ;
- Montage de projets : techniques, administratifs et financiers ;
- Travail en réseau, animation, médiation, coordination et encadrement.

▶ Atouts :

- Ouverture d'esprit, diplomatie, capacité d'écoute ;
- Autonomie et créativité.

▶ Salaire indicatif :

En France, salaire de débutant : 1600 euros brut par mois.